

Sous la présidence de Gérard LARCHER, Président du Sénat

LUNDI 16 AVRIL 2018

18^{es} RENCONTRES SÉNATORIALES DE L'APPRENTISSAGE

DOSSIER DE PRESSE

Apprentissage & Artisanat : porteurs d'avenir
et d'emploi dans nos territoires

Un événement organisé par :



Sommaire

ÉDITORIAL	
■ Gérard Larcher, président du Sénat	3
■ Bernard Stalter, président de l'APCMA	4
PROGRAMME	5
COMMUNIQUÉ DE PRESSE	6
DOSSIER DE PRESSE	7
L'EXPOSITION	15
LES TABLES RONDES	16
LES ORGANISATEURS	19

Éditorial



Le Sénat est heureux d'accueillir la 18^e édition des Rencontres sénatoriales de l'apprentissage, organisée en partenariat avec l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Le thème en est cette année : l'artisanat, secteur porteur d'avenir et d'emploi dans nos territoires.

Au moment même où l'apprentissage va connaître une réforme structurelle afin de le simplifier et de le rendre plus attractif pour les jeunes et pour les entreprises, nous avons fait évoluer la formule des Rencontres afin de mettre en valeur les propositions faites par les professionnels de l'artisanat.

Comme il est de tradition, nous recevrons des apprentis pour une visite pédagogique du Sénat. Il y aura également une présentation de nouvelles façons d'enseigner par des maîtres d'apprentissage dans le foyer de la salle Clemenceau, et enfin des tables rondes, autour de sénateurs des trois commissions de la Culture, des Affaires sociales et des Affaires économiques, d'experts, de grands témoins et de représentants de l'APCMA sur la réforme de l'apprentissage qui a été annoncée. Nous aurons ainsi une présentation globale à la fois des réalités de l'apprentissage dans l'artisanat et des perspectives offertes par la réforme.

Réforme qui vise à la fois à donner un statut de l'apprenti plus attractif pour les jeunes, à lever les freins qui entravent les entreprises et à simplifier le système de financement.

Réforme qui donnera lieu à un projet de loi qui sera examiné, sans a priori, par le Sénat avec la seule préoccupation d'un développement équilibré de l'apprentissage de nature à répondre aux besoins des entreprises et des territoires. Si l'on veut réussir une transformation radicale de l'apprentissage, et en faire enfin une filière d'excellence, cela passe, en effet, par l'effort de tous : entreprises, branches professionnelles, Etat (Travail, Education nationale, Enseignement supérieur et recherche) et, bien évidemment, les régions car il faut rester au plus près des territoires et de leurs besoins.

C'est donc bien d'une mobilisation générale dont nous avons besoin. Il faut unir nos efforts et ne pas les diviser artificiellement.

Puisse cette journée d'échanges et de dialogue y contribuer !

GÉRARD LARCHER

Président du Sénat

Éditorial



Les 18^{es} Rencontres sénatoriales de l'apprentissage, que le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat co-organise avec le Sénat, se tiendront cette année sur fond de réforme de l'apprentissage.

Gérard Larcher, ancien ministre du Travail, fut l'initiateur de cette manifestation de promotion de l'apprentissage. Je tiens, personnellement et au nom du réseau à le remercier pour l'implication fidèle de la Haute Chambre sur un sujet qui est plus que jamais d'actualité et qui nécessite la mobilisation de tous.

Cette réforme que nous appelons de nos vœux, nous la souhaitons profonde et structurelle.

En décembre dernier, nous remettons à la ministre du Travail le Livre blanc de l'apprentissage, fruit du travail du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat –CMA-. Plusieurs de nos propositions ont été reprises par le gouvernement : parcours de formation mieux adaptés aux jeunes, aux entreprises et à la société, revalorisation du rôle des maîtres d'apprentissage... autant de mesures de nature à encourager des jeunes, et des moins jeunes tentés par une reconversion, à s'engager dans l'artisanat.

Nous demandons également que les taux d'insertion dans l'emploi, les débouchés et les niveaux de rémunération fassent l'objet de plus d'information afin que chacun puissent décider de son orientation en pleine conscience.

Dans la phase de concertation, le réseau des CMA a démontré sa capacité à occuper un rôle central en étant le trait d'union qui fait converger les branches professionnelles, les régions et l'Éducation nationale autour d'un objectif commun : des parcours d'apprentis réussis au service de l'emploi qualifié dans nos entreprises.

Pour la suite du processus le réseau des CMA sera un partenaire actif et vigilant. Car de la réussite de cette réforme, dépendent des enjeux fondamentaux pour notre pays : par ses capacités de recrutements, de production, d'exportation, l'artisanat est un véritable levier de la relance économique et l'apprentissage en est le vivier d'emplois qualifiés.

En intégrant le numérique dans les modes d'enseignement innovants des centres de formation d'apprentis – CFA- du réseau, nous donnons à tous les mêmes chances de réussir, en zone rurale comme dans les quartiers sensibles ou dans les territoires d'outre-mer. Et même au-delà de nos frontières, car valoriser l'apprentissage, c'est aussi encourager la mobilité européenne des apprentis par le biais du programme Erasmus Pro.

« L'apprentissage et l'artisanat, secteur porteur d'avenir et d'emplois dans nos territoires » : le thème de ces 18^{es} Rencontres sénatoriales, nous le conjuguons déjà au quotidien. J'espère que cette journée de débats mais aussi d'échanges avec des apprentis et leurs maîtres d'apprentissage qui feront la démonstration des nouvelles méthodes d'enseignement du geste sera de nature à mettre en avant une réalité : au cœur de tous les territoires, il existe pour tous des possibilités de se lancer dans un projet avec à la clé l'épanouissement professionnel et personnel.

BERNARD STALTER

Président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

Programme

Lundi 16 avril 2018 de 14h à 18h au Sénat - 15 ter rue de Vaugirard - Paris 6^e

De 14h00 à 15H00 : une exposition « Le CFA au sein du Sénat : présentation des modes de formation innovants dans l'apprentissage » permettra aux apprentis, aux accompagnateurs et aux participants des tables rondes de découvrir des pratiques pédagogiques d'enseignement innovantes (présentielles, virtuelles et à distance) présentées par les centres de formation d'apprentis (CFA) du réseau.

De 15h00 à 17h00 : tables rondes

Les sénateurs et des personnalités qualifiées interviendront sur trois thèmes :

- **Adapter les parcours d'apprentissage et l'offre de formation aux nouveaux publics et aux nouvelles pédagogies,**
- **Mieux préparer les futurs apprentis avant leur entrée en entreprise,**
- **Intensifier le lien apprentissage, emploi et économie.**

La journée se terminera par les discours de clôture **Bernard STALTER**, président de l'APCMA, de **Muriel PENICAUD***, ministre du Travail, et **Jean-Michel BLANQUER***, ministre de l'Éducation nationale (*sous réserve)

Contacts presse

Sénat

Bruno Lehnisch

01 42 34 24 35

b.lehnisch@senat.fr

APCMA

Géraldine Squenel

01 44 43 10 65

squenel@apcma.fr

Communiqué de presse

L'APCMA et le Sénat organisent la dix-huitième édition des Rencontres sénatoriales de l'apprentissage, le lundi 16 avril au Palais du Luxembourg sur le thème « Apprentissage et artisanat : porteurs d'avenir et d'emploi dans nos territoires ». A la veille d'une importante réforme de l'apprentissage, cette journée, véritable moment citoyen entre les apprentis, artisans de demain, les acteurs incontournables de la réforme et les sénateurs législateurs, sera l'occasion de débattre sur les grandes orientations de cette réforme : un enjeu économique, social, éducatif déterminant pour notre pays.

Près d'un million et demi de jeunes sont sans emploi ni qualification en France en 2017. Cette situation est un véritable gâchis pour notre jeunesse alors même que la reprise économique s'installe et que de nombreuses entreprises artisanales peinent à recruter du personnel qualifié.

La réponse à ce double constat passe par l'apprentissage, voie d'excellence de formation aux métiers de l'artisanat et d'intégration dans l'entreprise. L'apprentissage est inscrit dans l'identité même des artisans, dans les territoires et constitue le cœur de la transmission des savoir-faire des métiers de l'artisanat.

Pour le Président du Sénat, Gérard Larcher : « l'apprentissage est un levier fondamental pour améliorer l'emploi des jeunes et il faut en faire une filière attractive tant pour les entreprises que pour les jeunes ».

Qualité, proximité, conseil, convivialité... à quoi ressembleraient les territoires sans le tissu d'artisans qui les animent au quotidien ? Ruraux et citadins sont attachés à l'artisanat, un modèle d'entreprise qui répond concrètement aux préoccupations sociales, économiques et environnementales de la population. Réputé pour la qualité de son offre de produits et de services ainsi que pour les perspectives professionnelles qu'il ouvre aux jeunes et aux moins jeunes, l'artisanat dispose d'un véritable potentiel de croissance et de recrutement.

Dans les territoires, les entreprises artisanales luttent contre la détérioration du mode de vie et contribuent au maintien d'une vie sociale de proximité. De même, la revitalisation des quartiers sensibles passe par le maintien ou l'installation des entreprises artisanales.

Alors que le plan Action cœur de ville du gouvernement pour les villes moyennes est lancé depuis décembre, il est nécessaire de prendre pleinement la mesure de l'enjeu territorial de l'artisanat et de l'apprentissage. Pour Bernard Stalter, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat, « cette réforme doit se faire au plus près des territoires et des entreprises. Dans tous les départements, les CMA sont en hyper proximité avec le terrain. Elles connaissent parfaitement les entreprises artisanales, leur besoin de recrutement... L'ensemble des élus du réseau se mobilise sur des sujets clés tels que la lutte contre le chômage et l'équilibre des territoires, pour en faire des victoires au service de notre pays, de nos entreprises et de nos concitoyens. A toutes les phases d'élaboration de la réforme, le réseau des CMA entend être un partenaire vigilant, constructif et force de propositions ».

L'artisanat, un secteur qui forme et qui recrute...

Acteur économique incontournable, véritable pont entre tradition et innovation, l'artisanat, ses entreprises, ses métiers et ses valeurs, participent au dynamisme des territoires et au maintien de services essentiels à la population, y compris dans les territoires ruraux. Il s'appuie sur un mode de croissance pérenne, respectueux de l'environnement et des personnes.

L'artisanat offre une formation et un travail qualifié à chacun, il donne des perspectives professionnelles et d'épanouissement aux jeunes comme à ceux qui font le choix de la reconversion.

Il favorise l'entrepreneuriat, l'égalité des chances, il renforce la cohésion sociale et crée de la richesse nationale en s'appuyant sur des activités non-délocalisables.

Avec 1,3 million d'entreprises artisanales, 3,1 millions d'actifs et 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires, l'artisanat est **une filière économique de premier plan à part entière** et un vivier formidable de croissance, d'innovation et d'emplois qualifiés.

L'artisanat, un secteur économique de premier plan

Aujourd'hui, une entreprise sur trois est artisanale. L'artisanat représente les deux tiers des entreprises de dix à vingt salariés. Contribuant à hauteur d'un peu plus de 10 % du PIB à la richesse de la France, les entreprises artisanales sont arrivées à ce résultat en grande partie par la cohérence des activités et la cohésion de ce secteur. Sa spécificité est en grande partie due à l'existence d'un important tissu d'organisations professionnelles, organisées par métiers, et un dispositif dédié de chambres consulaires.

Ce secteur est de plus un vecteur d'insertion économique et sociale : **42 % des dirigeants actuels d'entreprise ont commencé par l'apprentissage**. Ils sont l'illustration quotidienne que l'artisanat est un levier de promotion sociale.

C'est un secteur économique qui concourt à l'exportation. Un tiers des entreprises artisanales exporte et participe ainsi à la création nette de richesses. C'est aussi un secteur qui contribue à la renommée internationale de la France, notamment au travers des métiers d'art, de ses savoir-faire et de sa capacité à innover.

L'artisanat, un secteur qui recrute

Dans un contexte de reprise économique, le taux de chômage en France reste élevé alors même que des postes sont à pourvoir, notamment dans le secteur de l'artisanat.

Des milliers d'emplois qualifiés sont à pourvoir chaque année dans l'artisanat parmi 250 métiers et plus de 510 activités différentes. Il s'agit d'emplois de proximité non délocalisables, permettant aux salariés de l'artisanat de demeurer sur le territoire choisi, de s'y former et d'y entreprendre.

Des actions sont à mener autour de la découverte et de la valorisation de l'apprentissage et des métiers de l'artisanat afin aller chercher les emplois là où ils sont, dans tous les territoires.

L'artisanat forme 35 % des apprentis, soit 140 000 jeunes chaque année dont 100 000 dans les centres de formation du réseau ; 80 % d'entre eux trouvent un emploi pérenne dans le six mois suivants la sortie de leur formation.

L'apprentissage dans les entreprises artisanales, avec ses spécificités, est une réussite en matière de formation et d'intégration à l'emploi. L'apprenti qui se forme à un métier qui le passionne, et qui répond à de réels besoins des entreprises, a toutes les chances de s'insérer dans la vie professionnelle et de devenir lui-même chef d'entreprise.

... au cœur de tous les territoires

Présent sur l'ensemble du territoire, l'artisanat est un acteur de la vie locale qui par son activité dynamise l'économie et l'emploi et joue un **rôle essentiel en faveur du service de proximité**.

Créateur d'emplois et de richesses, l'artisanat constitue un maillon indispensable de l'économie nationale, mais également de l'aménagement du territoire. **Le secteur participe largement aux dynamiques économiques territoriales au service de la population**, des entreprises et de l'économie locale. Elles assurent des services de proximité et un lien social indispensable.

En milieu rural, par exemple, grâce à l'apprentissage, la présence même des entreprises artisanales constitue une offre potentielle de formations. L'artisanat est également un secteur qui offre des débouchés professionnels pour les jeunes souhaitant demeurer dans leur territoire d'origine. C'est pour cela que le réseau se mobilise dans le plan Action cœur de ville engagé par le gouvernement.

Un tissu d'entreprises dense

Présentes sur l'ensemble du territoire, les entreprises artisanales forment un tissu dense d'activités au service de la population, des entreprises et de l'économie locale. L'artisanat est un vecteur de l'équilibre des agglomérations, des villes moyennes et des bourgs centres, tant par son poids économique que par sa contribution quotidienne à rendre ces quartiers chaleureux et dynamiques.

Les entreprises artisanales sont implantées de façon relativement homogène : 41 % dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants ; 28 % dans les unités urbaines de moins de 200 000 habitants et 31 % dans les communes rurales.

L'artisanat, au cœur de l'économie de proximité

Avec 510 activités ancrées territorialement, les entreprises artisanales contribuent à la compétitivité de tous les secteurs économiques en apportant des services aux entreprises ou en valorisant les ressources locales. Faire appel à un artisan, c'est aussi participer à l'économie de son quartier, à la préservation d'une identité locale et à l'amélioration du cadre de vie.

L'artisan apporte des garanties de qualité par son savoir-faire. Il ne s'approprie pas de valeur ajoutée, il en produit.

L'artisanat, facteur d'attractivité

L'artisanat de proximité constitue un vecteur de développement durable et d'aménagement équilibré du territoire, permettant aux communes et groupement de communes de **maintenir des services aux populations et une capacité d'attractivité, d'accueil et de fixation de la population**.

L'artisanat contribue au développement du territoire par :

- la diversité des produits et des services qu'il offre ;
- la création d'emplois non délocalisables accessibles à tous par le biais de la formation ;
- l'amélioration de la qualité de vie, de l'attractivité résidentielle, du lien social ;
- l'atout décisif qu'il constitue dans tout projet de développement touristique.

La CMA accompagne et élabore aux côtés de la collectivité l'ingénierie permettant de préserver et de développer l'artisanat de proximité en fonction des enjeux de chaque territoire :

- en milieu rural, en contribuant à la conservation de services de proximité essentiels aux populations et en satisfaisant les besoins de la vie quotidienne, l'artisanat représente un enjeu économique et d'aménagement du territoire ;
- en milieu urbain, outre les services de proximité, les entreprises artisanales apportent des avantages certains pour les habitants :
 - animation artisanale et commerciale est facteur d'attractivité résidentielle et économique ;
 - lutte contre la mono-activité dans les grands centres urbains ;
 - préservation de la mixité dans les zones d'habitation : facteur de désenclavement des quartiers en mixant les clientèles des quartiers des zones alentours.

Les entreprises artisanales luttent contre la détérioration du mode de vie urbain et contribuent au maintien d'une vie sociale de proximité. De même, la revitalisation des quartiers qui souffrent de désertification passe par le maintien ou l'installation des entreprises artisanales.

Le réseau des CMA, un maillage territorial performant, une connaissance fine des besoins

La force du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est de disposer d'un maillage territorial performant allant des zones urbaines aux zones rurales, en passant par les territoires de montagne. Cette implantation dans les territoires, couplées à une connaissance fine des entreprises, de leurs besoins en terme de recrutement, fait du réseau des CMA un interlocuteur privilégié dans le cadre des politiques de la ville.

Les entreprises artisanales peuvent apporter des réponses aux problématiques des quartiers :

- un vivier d'emplois directs et indirects ;
- des formations aux jeunes des quartiers dont 64 % accèdent à un emploi ;
- l'animation artisanale et commerciale, facteur d'attractivité résidentielle et économique ;
- un outil de prévention de l'insécurité avec des flux de passage, un éclairage et parfois des horaires décalés ;
- des services de proximité et un lien social essentiel aux habitants.

Les contrats de ville, conclus pour 2015-2020 à l'échelle intercommunale entre l'Etat, les communes et EPCI, les départements et les régions, intègrent un volet développement économique, comprenant des objectifs et des actions en faveur des entreprises, de l'accès à l'emploi et de l'apprentissage. Sur 430 contrats de ville, plus de la moitié ont été signés par les CMA.

Les CMA mènent de nombreuses actions dans le cadre des contrats de ville :

- diagnostic sur le tissu artisanal du territoire et réimplantation d'activités ;
- information, orientation, accompagnement des porteurs de projets de création ou de reprise ;
- lutte contre la vacance commerciale : analyse des besoins du territoire, expertise sur le réemploi des locaux vacants, aide à la commercialisation des locaux ;
- sensibilisation des jeunes via l'information en collège et lycée et des stages de découverte de métiers ainsi qu'en favorisant la mixité des parcours de formation ;
- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales ;
- animation de réseaux d'artisans solidaires sensibilisés à l'embauche d'apprentis des quartiers.

L'artisanat tient une place prépondérante dans l'économie locale des départements d'outre-mer. Ces entreprises constituent la principale activité de production et de services dont le capital et la main-d'œuvre sont locaux. Leur développement les consacre comme première source d'emplois durables. En outre-mer, le rôle économique de l'artisanat prend une forte dimension identitaire. La transmission des connaissances par les artisans intègre une large part de savoir-faire issus de la tradition et des cultures locales. Ils relient le passé et l'avenir avec l'introduction des technologies modernes qu'ils contribuent à adapter à une demande sans cesse plus exigeante et renouvelée des consommateurs. Dans la plupart des régions insulaires, l'artisanat et les petites entreprises sont reconnus comme un des facteurs clés du développement des territoires.

L'artisanat c'est...

1,3 MILLION d'entreprises, dont un tiers en milieu rural, et **3 MILLIONS** d'actifs
(source : APCMA, Clap)

112 CENTRES DE FORMATION des apprentis gérés par les chambres de métiers et de l'artisanat, dont **78** en direct et **34** en association avec d'autres partenaires

143 000 APPRENTIS formés par les entreprises artisanales en 2015-2016, soit **35%** du nombre total d'apprentis formés en France
(source : baromètre de l'artisanat - Institut supérieur des métiers/MAAF - Septembre 2017)

64% DES APPRENTIS diplômés, quel que soit le niveau de diplôme préparé, ont trouvé un emploi dans les sept mois qui suivent la fin de leur formation
(source : tableau de bord de l'apprentissage artisanal - Institut supérieur des métiers - édition 2017)

100 000 APPRENTIS formés dans les centres de formation des chambres de métiers et de l'artisanat
(source : baromètre de l'artisanat - Institut supérieur des métiers/MAAF - Septembre 2017)

une évolution progressive des apprentis vers les niveaux de formation supérieurs

Répartition des apprentis de TPE artisanales par niveau de diplômes préparés

	NIVEAU V	NIVEAU IV	NIVEAU III & II
1995	88 %	12 %	
2013	64 %	29 %	7 %

(source : Tableau de bord de l'apprentissage artisanal Institut supérieur des métiers - décembre 2015)

une filière de titres professionnels de l'artisanat, construite avec les organisations professionnelles : **51 TITRES PROFESSIONNELS** inscrits au répertoire national de la certification professionnelle, dont 13 au niveau V, 19 au niveau IV et 19 au niveau III *(source : APCMA)*

30% DES APPRENTIS DE L'ARTISANAT sont issus d'une réorientation vers l'apprentissage après le lycée, l'université ou un emploi
(source : tableau de bord de l'apprentissage artisanal - Institut supérieur des métiers - édition 2017)





Relever le défi d'un apprentissage moderne et créateur d'emplois dans les territoires

Une réforme rendue nécessaire pour remettre l'entreprise et l'apprenti au cœur du système

Difficulté, voire impossibilité à intégrer des apprentis en cours d'année scolaire, délais très longs de mise en place d'une formation, peu de solutions alternatives à proposer suite à une rupture de contrat en cours d'année... la complexité générale du système l'emporte souvent sur la nécessité de prendre en compte les besoins et attentes des entreprises et apprentis.

En outre, le système d'aides au recrutement des apprentis (primes et crédit d'impôt) particulièrement complexe décourage très souvent les employeurs.

Par ailleurs, **le public se formant aux métiers de l'artisanat évolue avec à la fois des profils nouveaux** – demandeurs d'emploi, personnes en reconversion ou en réorientation – et des attentes spécifiques des publics habituels de l'apprentissage, en particulier les jeunes générations alliant créativité et capacité d'initiative. Les candidats à l'apprentissage provenant d'une réorientation, souvent post bac, sont en constante augmentation : 30 % des candidats entrés en apprentissage en 2015-2016 sont issus d'une réorientation vers l'apprentissage après le lycée, l'université ou un emploi.

Les attentes évoluent : formations plus courtes, besoin de sens, volonté d'acquérir un geste professionnel, recours au digital...

Dans un contexte de transformation des emplois et avec l'essor des nouvelles technologies, il était essentiel d'engager une profonde réforme qui mette l'accent sur la formation et les compétences, en plaçant l'individu au cœur du système, d'inventer un nouveau système plus efficace, plus pertinent et adapté aux enjeux de notre pays.

Pour relever ces défis, les chambres de métiers et de l'artisanat jouent un rôle central. Elles sont le pivot, aux côtés des Régions, des branches professionnelles et de l'Education nationale, qui unit les acteurs autour d'un **objectif commun : des parcours d'apprentis réussis au service de l'emploi qualifié dans nos entreprises.**

Le réseau des CMA a apporté sa pierre à l'édifice au travers de son Livre blanc pour la réforme de l'apprentissage. Plusieurs de ses propositions ont été reprises dans le projet de loi.

Choisir son orientation plutôt que la subir

Alors qu'il est une voie d'excellence pour accéder à de très nombreux métiers qui recrutent à des niveaux de salaires attractifs, l'apprentissage reste victime d'a priori.

Pour le réseau des CMA, l'objectif est de refonder la logique du système d'orientation actuel pour permettre à chacun de choisir son secteur et son métier en fonction de ses aptitudes et de ses centres d'intérêts, avec l'information la plus complète possible sur les débouchés, l'insertion dans l'emploi et les niveaux de rémunération dans le métier visé. L'orientation doit être l'aboutissement d'un projet professionnel construit par chaque individu dans la durée. Elle doit être un choix positif et porteur de sens.

Préparer les apprentis en amont

Selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) publié en février 2016, un contrat d'apprentissage sur trois est rompu avant son terme. Près de 50 % des cas de rupture sont liés à un problème dans l'emploi. La préparation des futurs apprentis en amont, la confirmation du choix professionnel, le suivi et l'accompagnement des apprentis durant le temps passé en entreprise sont des éléments clés du développement de l'apprentissage.

Concentrer l'essentiel des efforts de la réforme en cours sur phase de préparation à l'apprentissage permet de sécuriser le parcours professionnel de l'apprenti, de limiter les risques de rupture de contrat en entreprise et d'individualiser l'accompagnement à tous les profils.

C'est l'objectif d'un sas de préparation à l'apprentissage en centre de formation d'apprentis (CFA), pour tout public (scolaire, demandeur d'emploi, public en reconversion...) à partir de 15 ans et sans limite d'âge. D'une durée de quelques semaines à un an maximum en fonction de la situation de la personne et à l'issue d'un positionnement initial, ce sas contribuera à une mise à niveau éventuelle des connaissances, du savoir-être, une découverte des entreprises et du secteur de l'artisanat et une confirmation du projet professionnel.

Personnaliser les parcours de formation aux métiers de l'artisanat : digitalisation et parcours individualisé

Pour être plus réactifs face aux évolutions rapides du monde économique, le rythme de l'apprentissage doit être totalement repensé afin de permettre des entrées et sorties permanentes en cours d'année. L'environnement de formation aux métiers de l'artisanat doit également être en capacité de se moderniser dans les contenus, d'innover dans les pratiques pédagogiques et de construire, avec les acteurs des territoires, de nouvelles réponses en matière de formation. Ces dernières devront se baser sur une offre de certification adaptée aux besoins des professionnels et s'appuyer sur des ressources numériques et des temps de mobilité européenne et internationale intégrés au parcours.

Les chambres de métiers et de l'artisanat, pivot dans les territoires entre les branches professionnelles, les Régions et l'Education nationale

Une réforme qui doit ancrer la formation dans les territoires et les bassins d'emploi même éloignés

L'apprentissage s'inscrit au cœur des stratégies régionales, dans une chaîne cohérente qui va de l'orientation, en passant par la formation professionnelle jusqu'au développement économique et à l'emploi. La moitié des dirigeants des 1,3 million d'entreprises artisanales sont issus de l'apprentissage.

Amortisseur en cas de crise et catalyseur en cas de reprise, le tissu des entreprises artisanales est fondamental à l'économie française. Elles contribuent à l'attractivité des territoires et à leur développement en créant des emplois ainsi qu'à leur équilibre par le maintien de services essentiels à la population.

Face à l'enjeu de l'attractivité de nos territoires, la formation des apprentis de demain est une réponse à la problématique du départ à la retraite de nombreux chefs d'entreprises artisanales dans les années à venir. Dans une démarche de partenariat, grâce la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels passés entre les branches professionnelles et la Région, les chambres de métiers et de l'artisanat sont un acteur pertinent au service de la représentation interprofessionnelle de l'artisanat dans les territoires fixant une stratégie de développement ou d'évolution des formations en lien avec les besoins des entreprises, l'innovation technologique, les renouvellements générationnels.

L'exposition

Le CFA au sein du Sénat : présentation des modes de formation innovants dans l'apprentissage

Inaugurée à 14h15 dans l'espace Clemenceau par le Président Gérard Larcher et le Président Bernard Stalter, l'exposition animée par les apprentis et leurs maîtres d'apprentissage mettra à l'honneur les métiers de l'artisanat qui allient tradition et modernité.

Premier espace

De mini plateaux techniques permettront de voir des maîtres d'apprentissage enseigner à leurs apprentis les gestes professionnels de métiers qui allient **tradition et modernité** : barbier, ébénisterie et bijouterie, fleuriste...

Deuxième espace

Démonstrations **d'enseignement en réalité virtuelle** : depuis quelques années la réalité augmentée et le numérique ont fait leur apparition dans les entreprises artisanales. Les apprentis doivent se familiariser avec ces nouveaux outils qui feront désormais partie de leur quotidien : peinture automobile avec casque virtuel et simulateur.

Troisième espace

Des démonstrations d'enseignement à distance utilisant les **nouvelles technologies (vidéo 3D) et l'e-learning** montreront comment développer l'interaction entre l'élève et l'enseignant sans contrainte de lieu. A travers la diffusion en live d'un contenu pédagogique interactif, un apprenti cuisinier reproduira, devant un écran, le geste professionnel enseigné à distance et en temps réel par l'enseignant.

Les tables rondes

Une « Agora » de la réforme de l'apprentissage autour de trois thématiques

Cette « Agora », diffusée en direct sur le site du Sénat et rediffusée sur Public Sénat le 17 avril au matin, réunira environ 250 personnes, dont des sénateurs, des représentants de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur, des chefs d'entreprises artisanales, des journalistes, des formateurs en CFA, des représentants des régions de France, des fédérations et organisations professionnelles, des maîtres d'apprentissage, et des apprentis.

15h00 : Première table ronde : « Adapter les parcours d'apprentissage et l'offre de formation aux nouveaux publics, aux nouvelles pédagogies »

Le public se formant aux métiers de l'artisanat évolue avec à la fois des profils nouveaux – demandeurs d'emploi, personnes en reconversion ou en réorientation – et des attentes spécifiques, par rapport aux publics habituels de l'apprentissage, en particulier les jeunes générations.

Il est nécessaire de proposer une offre de formation globale et individualisée qui puisse répondre au mieux aux besoins de chacun en s'adaptant aux nouveaux publics, aux nouvelles pédagogies et aux enjeux de la digitalisation.

Les sujets abordés :

- l'innovation dans les pratiques pédagogiques ;
- l'adaptation du rythme de l'apprentissage : individualiser et fluidifier les parcours en CFA, permettre des entrées et sorties permanentes en cours d'année ;
- l'adaptation de l'offre de certification aux besoins des professionnels ;
- la construction, avec les acteurs des territoires, de nouvelles réponses en matière de formation
- la simplification du cadre juridique et développement d'Erasmus Pro ;
- la valorisation du rôle et la fonction de maître d'apprentissage.

Les intervenants

- **Michel FORISSIER**, sénateur du Rhône, secrétaire de la commission des affaires sociales ;
- **Sylvain VACARESSE**, professeur associé à l'Université de Rennes 1 et dirigeant de LearningSalad, accompagnement de la modularisation de l'enseignement de l'apprentissage ;
- **Jean ARTHUIS**, ancien ministre de l'Economie et des Finances, député européen, ayant remis au ministre du Travail le 19 janvier dernier, un rapport contenant 16 propositions « Erasmus pro, lever les freins à la mobilité des apprentis en Europe » ;
- **Jean-Pierre GALVEZ**, président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

15h45 – Deuxième table ronde : « Mieux préparer les futurs apprentis avant leur entrée en entreprise »

Selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) publié en février 2016, un contrat d'apprentissage sur trois est rompu avant son terme. Au-delà de la seule rupture, le taux d'abandon définitif est lui aussi préoccupant : il est de 21,5 % en France et concerne donc un apprenti sur cinq.

La préparation des futurs apprentis en amont, la confirmation du choix professionnel, le suivi et l'accompagnement des apprentis durant le temps passé en entreprise sont des éléments clés du développement de l'apprentissage.

La diversification des profils entrant en apprentissage renforce ce constat. Les besoins de préparation d'un jeune en situation de décrochage scolaire ne seront pas les mêmes que ceux d'une personne en réorientation à l'issue d'une première année d'université, d'un salarié en reconversion ou d'un demandeur d'emploi.

Les sujets abordés :

- la sécurisation du parcours professionnel de l'apprenti ;
- l'adaptation de l'enseignement général (par exemple les mathématiques) à l'environnement métier (par exemple pour les plombiers) ;
- la limitation des risques de rupture de contrat en entreprise ;
- l'individualisation de l'accompagnement à tous les profils ;
- la création d'un SAS de préparation à l'apprentissage en CFA pour tout public ;
- organiser des passerelles entre les CFA et les lycées professionnels ;
- développer les passerelles réciproques entre les diplômes de l'Éducation nationale et les titres professionnels.

Les intervenants

- **Catherine MORIN-DESAILLY**, sénatrice de la Seine-Maritime, présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat ;
- **Albert RITZENTHALER**, professeur en lycée professionnel, membre du CESE au titre de la vie économique et dialogue social, secrétaire confédéral CFDT et rapporteur de l'avis « Orientation des jeunes » adopté par le CESE le 11 avril prochain ;
- **Elisabeth DETRY**, Présidente de la chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne, membre de la commission des Formations de l'APCMA, et membre de la commission Éducation, formation, enseignement et recherche du CESER d'Île-de-France ;
- **Catherine DUMAS**, sénatrice de Paris, présidente du groupe d'études Métiers d'art, vice-présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat ;
- **Daniel AUVERLOT**, recteur de l'Académie de Créteil ;
- **François GERMINET**, président de l'université de Cergy-Pontoise, président de la commission formation et insertion professionnelle de la Conférence des présidents d'université et membre du conseil d'administration de la CPU.

16h15 - Troisième table ronde : « Intensifier le lien apprentissage, emploi et économique »

Chaque année, l'artisanat forme 35 % de l'ensemble des apprentis en France, avec l'appui des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs centres de formation. Près de 70 % de ces jeunes sont embauchés à l'issue de leur formation.

Les apprentis d'aujourd'hui sont les personnels qualifiés des entreprises artisanales de demain et les créateurs/repreneurs d'entreprises artisanales d'après-demain. Le défi de la transmission/reprise d'entreprise est un défi autant démographique qu'économique et territorial pour répondre au chômage de masse.

Les sujets abordés :

- La construction, avec les acteurs des territoires, de nouvelles réponses en matière de formation ;
- faciliter et fluidifier la transmission/la reprise des entreprises artisanales véritable enjeu de l'aménagement de nos territoires ;
- favoriser les expérimentations dans les régions pour répondre localement aux besoins des entreprises ;
- construire, avec les acteurs des territoires, de nouvelles réponses en matière de formation ;
- moderniser et dynamiser le financement de la transmission/reprise des entreprises artisanales ;
- garantir le lien entre l'entreprise, l'apprenti et l'emploi avec une taxe d'apprentissage qui finance réellement l'apprentissage.

Les intervenants

- **Sophie PRIMAS**, sénatrice des Yvelines, présidente de la commission des Affaires économiques ;
- **Bernard STALTER**, président de l'APCMA ;
- **Marie-Claire CARRERE-GEE**, présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi depuis 2007 ;
- **David MARGUERITTE**, vice-président de la Région Normandie, président de la Commission Emploi, Formation et Apprentissage au sein de l'Association Région de France ;
- **Laurent BISSON**, boulangerie pâtisserie chocolaterie BISSON à Chevannes (Yonne), Prix du Maître d'apprentissage 2016 dans la catégorie « engagement du maître d'apprentissage », Prix régional Stars & Métiers 2015 dans la catégorie « Management des Ressources Humaines ».

Les organisateurs



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

L'APCMA et les chambres de métiers et de l'artisanat

L'APCMA est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. En partenariat avec les organisations professionnelles, l'APCMA agit pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie et que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations nationaux et européens et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement.

Administrées par des élus, eux-mêmes artisans, les chambres de métiers et de l'artisanat de France hexagonale et d'outre-mer sont les partenaires incontournables des entreprises artisanales et ont pour objectif leur développement, leur compétitivité et leur pérennité. Elles mettent en œuvre des missions d'accompagnement couvrant toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de la détection d'un projet à la transmission d'entreprise.

Enfin, les CMA ont pour objectif de renforcer leur rôle dans l'aménagement des territoires où le maintien des activités artisanales est un levier de dynamisation économique essentiel.

Le réseau des CMA, l'interlocuteur privilégié des entreprises artisanales, des pouvoirs publics, des collectivités locales et des partenaires, est opérateur de l'Etat sur les sujets qui touchent à l'entreprise artisanale, à l'aménagement des territoires et à la formation. Les chambres du réseau sont fédérées par l'APCMA –Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat-, établissement public présidé par Avec le réseau des CMA, l'artisanat a de l'avenir.

www.artisanat.fr



Le Sénat

Le Sénat est l'une des deux assemblées qui composent le Parlement. 348 sénateurs sont élus pour six ans, ils ont pour mission :

- de participer à l'élaboration de la loi,
- de contrôler l'action du gouvernement,
- de représenter les Collectivités territoriales.

www.senat.fr

Contacts presse

Sénat

Bruno Lehnisch
01 42 34 24 35

b.lehnisch@senat.fr

APCMA

Géraldine Squenel
01 44 43 10 65

squenel@apcma.fr